

L'info du mois

Décembre 2023

Pôle emploi devient France Travail



Le projet de loi pour le plein emploi a été validé le 14 décembre 2023 par le Conseil constitutionnel. Il définit les contours de France Travail, nouvel opérateur du service public de l'emploi, qui remplacera Pôle emploi à compter du 1er janvier 2024, avec des missions élargies et un accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi.

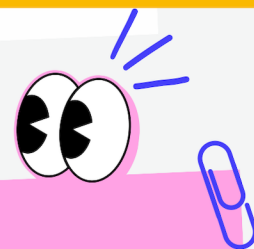
Ce nouveau réseau pour l'emploi sera piloté par :

- L'opérateur France Travail, qui conservera les missions actuelles de Pôle emploi ;
- Les Missions locales, qui restent les interlocuteurs des jeunes demandeurs d'emploi ;
- Le réseau Cap emploi, interlocuteur des travailleurs en situation de handicap ;
- Les différents services publics pilotés par l'État ou les collectivités locales (régions, départements, bloc communal...) susceptibles de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et employeurs.

La loi prévoit, au plus tard en 2025, une inscription automatisée auprès de France Travail de l'ensemble des personnes sans emploi, dont les bénéficiaires du RSA.



Bon à savoir !



Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion précise que le **nouveau logo** de l'opérateur est l'aboutissement d'une démarche participative permettant à chacun de s'appropriier le futur logo et d'en réduire les coûts de création. »